

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 10

Artikel: À propos des élections fédérales
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Octobre 1935

N° 10

A propos des élections fédérales.

Par *Max Weber.*

Le renouvellement des Chambres fédérales aura lieu le 27 octobre prochain. La plupart des cantons procéderont également ce jour-là à la réélection de leurs représentants au Conseil des Etats. Ces élections auront une importance toute spéciale cette année. Il se peut même qu'elles aient une influence déterminante sur le développement politique et économique de notre pays pour un avenir prochain. Nous reviendrons plus tard sur les raisons qui nous font donner plus d'importance à ces élections qu'à celles des années précédentes.

L'Union syndicale et les élections.

L'Union syndicale suisse est un organisme économique dont le but est de défendre les intérêts économiques des salariés. C'est pourquoi les fédérations professionnelles et industrielles qui lui sont affiliées ont pour tâche de chercher à organiser si possible tous les ouvriers, quelles que soient leurs conceptions philosophiques et leur opinion politique. Dans son programme de travail l'Union syndicale déclare à ce sujet sa *complète indépendance politique*, et ni elle ni ses fédérations n'imposent à leurs membres l'obligation d'adhérer à un parti politique déterminé. Toutes les allégations de ce genre lancées dans la presse ici et là par les adversaires les plus acharnés de la classe ouvrière, sont donc de pures inventions.

Cela ne signifie pas néanmoins que l'Union syndicale suisse ne s'intéresse pas à la politique. Elle proclame son indépendance politique, mais non pas sa neutralité. Il n'existe pas d'associations économiques neutres, et ce sont précisément celles qui prétendent l'être avec le plus d'ostentation qui le sont le moins. La neutralité politique signifierait s'abstenir de prendre position sur des questions politiques. Une association économique ou une organisation

ouvrière ne le pourrait pas sans abandonner son but. Il est certain que l'économie est le champ d'activité proprement dit des syndicats. C'est sur ce terrain qu'ils défendent les droits des ouvriers vis-à-vis des patrons et des organisations patronales. Depuis ses débuts, le mouvement syndical a été le seul à s'efforcer d'obtenir des mesures de protection de l'Etat en faveur des ouvriers. Il est tout particulièrement intéressé à la politique économique de l'Etat. Il doit de ce fait exercer une influence sur la législation, il est donc naturel que la composition des autorités chargées de légiférer en matière de protection ouvrière, ainsi que sur les autres mesures d'ordre économique et social, ne peut lui être indifférente.

Ce problème prend aujourd'hui une importance plus grande encore du fait que l'Etat, par suite de la crise, est obligé d'intervenir plus souvent et dans une mesure beaucoup plus étendue et où de nombreuses décisions sont prises définitivement par le Parlement (arrêtés fédéraux d'urgence) lesquelles eussent été sans cela soumises à l'approbation du peuple. Nul doute par conséquent que les syndicats aient un intérêt tout particulier aux élections de nos autorités législatives.

A ce fait s'ajoute la grave erreur commise par le peuple suisse le 15 mars 1931, lorsque par 298,000 voix contre 257,000 et par 16 cantons contre 6 il porta de trois à quatre ans la durée du mandat des conseillers nationaux. En ce faisant, il a mis les pleins-pouvoirs les plus dangereux entre les mains du Parlement et il a favorisé le développement du mouvement fasciste. (A ce moment-là de vastes milieux n'ont pas compris la portée de ce projet et il y aura lieu d'examiner s'il n'y a pas moyen de réparer cette erreur par une initiative populaire.)

C'est pour ces diverses raisons que l'Union syndicale suisse se voit dans l'obligation de s'occuper des élections au Conseil national et au Conseil des Etats afin de fournir aux militants syndicaux la documentation qui leur permettra de renseigner les membres sur l'importance des prochaines élections au point de vue syndical. Nous allons tout d'abord donner quelques brefs éclaircissements sur l'activité parlementaire au cours des dernières années et son influence sur l'économie.

La situation économique de la Suisse de 1931 à 1935.

La législation qui prend fin a été une période de crise intense, une crise dont le point culminant n'est pas encore atteint. Quelques chiffres nous prouveront la gravité de la situation.

Le nombre indice des ouvriers occupés dans la même entreprise peut jusqu'à un certain point en Suisse, remplacer celui de la production. Ce nombre indice nous indique le degré d'occupation des entreprises industrielles qui occupent environ un quart des ouvriers de l'industrie.

Nombre indice des ouvriers
occupés moyenne ; annuelle

1931	100
1932	86
1933	83
1934	84
1935 (1 ^{er} semestre)	80

Selon ces chiffres le degré d'occupation de l'industrie depuis 1931, époque où il était déjà inférieur à ce qu'il avait été en temps de prospérité, a reculé de 20% jusqu'au 1^{er} juillet 1935. Le degré d'occupation qui était tombé sans interruption jusqu'à la moitié de l'année 1933, s'améliora quelque peu par la suite pour subir un nouveau recul plus prononcé à partir de l'automne 1934.

La statistique suivante sur le chômage nous donne un tableau plus fidèle et plus décourageant encore :

	Nombre des chômeurs		
	Chiffres mensuels les plus bas	Chiffres mensuels les plus élevés	Moyenne annuelle
1931	14,365	50,570	24,208
1932	41,441	81,887	54,366
1933	49,140	101,111	67,867
1934	44,087	99,147	65,440
1935 (1 ^{er} semestre)	59,678	110,283	82,239

Le chômage s'étant sans cesse aggravé jusqu'au début de 1933, il recula pour la première fois durant l'hiver 1933/34 en atteignant des chiffres inférieurs à ceux de l'année précédente mais il s'intensifia durant le dernier semestre de 1934 ainsi que durant l'année courante.

Bien que nous ne voulions pas rendre la majorité parlementaire responsable de la crise économique en elle-même, les chiffres cités plus haut prouvent cependant qu'elle n'a pas su la dominer, qu'elle n'a même pas pu maintenir la légère amélioration qui s'était manifestée dans le domaine économique durant la seconde moitié de l'année 1933 et au début de 1934. Ces faits ne sont pas dûs au hasard et on ne saurait également pas les attribuer à l'influence de la crise étrangère, mais ils sont bel et bien imputables à la politique de crise hésitante poursuivie par le Conseil fédéral et les Chambres. Cette affirmation se confirme si l'on compare notre situation économique à celle d'autres pays. Actuellement la presse suisse ne peut plus dissimuler que l'économie s'est sensiblement améliorée en Angleterre, dans les pays scandinaves, dans les colonies anglaises et aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. La majorité parlementaire et sa presse se garderont naturellement de répondre à la question de savoir pourquoi ces pays enregistrent une amélioration de leur situation économique alors que dans le nôtre, ainsi qu'en France et en Hollande, la situation s'aggrave, car en ce faisant elles désavoueraient la politique économique qu'elles ont poursuivie jusqu'ici.

La politique de crise.

Il est superflu de relever en détail le rôle joué par l'Assemblée fédérale au cours des dernières quatre années dans la politique de crise. Nous tenons cependant à le rappeler en quelques mots car ces choses ne s'oublient que trop facilement.

Dès le début, deux conceptions se sont heurtées brutalement en Suisse: les milieux de la grosse industrie et de la haute finance revendiquaient la baisse des prix et des salaires alors que les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture demandaient le maintien du pouvoir d'achat et la protection du revenu du travail. Les autorités fédérales appuyèrent de préférence la politique de baisse. On sait qu'au printemps 1932 déjà le Conseil fédéral élaborait son programme de déflation et son mot d'ordre concernant le retour à une vie plus simple fut approuvé par la majorité du Conseil national et du Conseil des Etats.

La lutte engagée au sujet de la politique de crise de la Confédération eut pour premier objectif les *finances fédérales*. Les effets inévitables de la crise sur le ménage de l'Etat furent naturellement un recul des recettes et une augmentation des dépenses (en particulier celles destinées à atténuer les effets de la crise). Le Conseil fédéral envisagea de rétablir l'équilibre de nos finances par une baisse des traitements du personnel fédéral, par une forte réduction des prestations sociales et autres subventions, ainsi que par le prélèvement de quelques impôts de consommation. La majorité du Conseil national et du Conseil des Etats l'approuva. Cependant le mouvement ouvrier se mit sur la défensive. Les associations des ouvriers, des employés et des fonctionnaires s'allièrent pour lutter en commun contre la politique de baisse.

La première attaque prit la forme d'une initiative pour le prélèvement d'un impôt fédéral de crise, elle fut vivement approuvée par les masses populaires. Cette initiative avait pour but de fournir, par le prélèvement d'un impôt raisonnable, les moyens nécessaires pour combattre la crise et ses effets. *L'Assemblée fédérale refusa de s'engager dans cette voie*. Au printemps 1933 encore, elle ne voulait pas entendre parler d'un impôt de crise sur les grosses fortunes et les hauts revenus. En revanche, elle décréta une baisse des traitements du personnel fédéral et cela sans distinction entre les petits salaires et les hauts traitements. Les Chambres espéraient encore à ce moment-là que les électeurs approuveraient leur «politique d'épargne». C'est pourquoi ils soumièrent la loi sur la baisse des salaires au referendum. Cependant le peuple la rejeta et manifesta ainsi pour la première fois sa volonté de rejeter la politique de baisse. L'Assemblée fédérale se vit à ce moment-là, contrainte de tenir compte dans une certaine mesure de la volonté populaire. L'impôt de crise, tant décrié quelques mois plus tôt, fut adopté. En outre des mesures de baisses, bien que modestes, furent prévues dans le programme financier de cette époque, en particulier

une baisse des salaires. Toute la décision fut soustraite à l'approbation du peuple.

L'année suivante, en 1934, la lutte eut davantage un caractère de politique économique. Il s'agissait de savoir si les actions d'entr'aide devaient être diminuées ou étendues. Sous la pression sans cesse plus accentuée de la haute finance on commença au Palais fédéral par la baisse. Le Parlement suivit le mouvement, quoique en hésitant. Le prix des céréales fut réduit. On était en train de préparer une diminution du prix du lait. Le Conseil fédéral procéda par plusieurs étapes à la limitation des secours de chômage.

A ce moment, le peuple réagit une seconde fois en lançant *l'initiative de crise*, qui fut néanmoins rejetée. Elle eut cependant pour effet de faire désapprouver d'une manière générale le discours d'Aarau et d'activer la retraite du conseiller fédéral Schulthess. Elle a fait l'office de rempart devant l'offensive des partisans de la baisse. Ce rempart s'est maintenu après la votation également car l'initiative a été rejetée par le seul fait que les autorités renièrent la politique poursuivie jusque là et promirent de faire droit aux principales revendications de l'initiative de crise. La durée de ce rempart dépendra avant tout du résultat des élections.

La lutte menée jusqu'à présent entre les partisans de la baisse et ceux d'une reconstruction économique n'a abouti qu'à des résultats vagues et à des compromis, par contre elle a fait perdre un temps précieux. C'était en automne 1933 alors que la crise s'atténuait quelque peu, qu'il eut fallu poursuivre une active politique de lutte contre la crise. A cette époque l'économie sur le marché indigène était encore relativement favorable. On aurait pu avec l'appui de l'Etat la sauver du désastre. Au lieu de cela on a préféré saccager les conditions psychologiques favorables à une reprise graduelle par une propagande systématique en faveur de la baisse à grand renfort de discours et d'articles de journaux. Et lorsqu'en automne 1934 l'industrie du bâtiment commença à fléchir, les autorités restèrent pour ainsi dire impassibles.

Au début, le conseiller fédéral Schulthess, naturellement appuyé par l'Assemblée fédérale se prononça catégoriquement contre le projet de création d'emplois destiné à combattre le chômage. C'est peu à peu seulement qu'on est parvenu à obtenir de modestes crédits pour subventionner des projets de travaux publics. Finalement, au cours de l'été 1934, le chef du Département fédéral de l'économie publique consentit à préparer un vaste projet. On ne saurait nier cependant que ce plan de création d'emplois devait constituer en quelque sorte un contre-projet à l'initiative de crise. Les Chambres l'approuvèrent, mais décidèrent en même temps de ne pas accorder de crédits aussi longtemps qu'on ne pourrait pas créer de nouveaux moyens financiers. Ce n'est que quelques mois plus tard seulement que l'on convint que cette décision ne pouvait être maintenue. Une partie des crédits fut alors accordée provisoirement.

Mais jusqu'à présent la création d'emplois sur une vaste échelle n'a pas encore été entreprise. On avait fixé des conditions que certains cantons ne pouvaient pas remplir et l'on n'avait pas su jusque là adapter suffisamment rapidement les nouvelles conditions financières des cantons et des communes à d'autres prescriptions concernant les subventions. Quoi qu'il en soit, il n'a pas été possible d'endiguer le chômage sans cesse croissant que l'on sentait venir cependant depuis plus d'une année. Les autorités ont réellement failli à la tâche qui leur incombait d'arrêter la crise du bâtiment à ses débuts.

Politique commerciale extérieure.

La politique commerciale avec l'étranger est en rapport avec toute la politique de crise. Dans ce domaine, les autorités ont enregistré certainement des succès, du fait qu'elles sont parvenues à protéger le marché intérieur contre la concurrence étrangère par les interdictions d'importations et les contingentements et en réduisant à un niveau raisonnable l'excédent des importations. Cependant on ne peut s'empêcher de regretter que nombre de ces mesures aient été prises trop tard. On aurait pu épargner quelques centaines de millions de francs à notre économie si l'on avait commencé plus vite avec la politique des restrictions à l'importation, du service des compensations et de clearing. En outre ces mesures ont été insuffisantes. Beaucoup d'entre elles furent improvisées et appliquées d'urgence. Le personnel est insuffisamment préparé pour faire face aux nouvelles tâches. Bien qu'en reconnaissant que la critique est aisée et l'art difficile en la matière, il est néanmoins permis de supposer que si l'on avait agi avec méthode et bien pénétré du but poursuivi, les résultats obtenus eussent été plus favorables.

Il en est de même pour une autre face du problème de la politique de crise, le *développement de l'exportation*. A ce propos, les autorités se sont tenues durant de longues années sur la réserve à la suite de l'attitude incompréhensible adoptée par les industries d'exportation. A l'exemple des représentants de cette branche d'industrie qui siégeaient au Parlement, on s'est rallié au point de vue de la commodité: L'exportation ne pourra être développée que si les salaires baissent. C'est depuis relativement peu de temps que les choses ont changé et que la grosse industrie a accepté l'aide de l'Etat sous forme de garantie de risque et de subventions. Néanmoins de nombreux problèmes très importants n'ont pas encore été résolus. Les propositions tendant à faciliter à l'exportation la concurrence avec l'étranger par le financement à long terme, restent pendantes. On néglige par étroitesse d'idée politique les relations commerciales avec la Russie. A considérer objectivement la situation, il n'y a donc pas grande trace de politique à large vue dans ce domaine.

Le problème des banques.

La majorité du Parlement qui s'abrite derrière le Conseil fédéral, n'est certainement pas responsable de la crise qui a éclaté dans le domaine bancaire. Ce n'est pas elle qui a exporté les milliards qui sont gelés à l'étranger, mais bien Messieurs les banquiers. Il est certain que le contrôle de l'exportation des capitaux aurait dû être réglementé depuis longtemps comme il l'est dans la loi actuelle sur les banques. Il s'avérera du reste sous peu que ce contrôle est insuffisant. Cependant, même en faisant abstraction des mesures préventives que l'on a omis de prendre, il reste des points très critiquables.

La crise bancaire due à de malheureuses transactions conclues avec l'étranger et en particulier au manque de liquidité de divers instituts n'a même pas pu être maîtrisée, elle est actuellement plus aiguë que jamais. On a créé la caisse fédérale de prêts garantie par l'État laquelle s'avérait indispensable. Certaines banques ont été assainies, mais d'une telle manière que plus tard, on se gardera certainement de prendre exemple sur ces mesures. Les essais de renflouement ont été faits avec une légèreté déplorable. Ce fut le cas en particulier pour la Banque d'escompte qui fut assainie jusqu'à la dernière extrémité, car s'il n'y avait pas eu la fusion avec l'Union financière et la Banque de Genève plus ou moins exécutée sous les ordres du conseiller fédéral Musy, le Comptoir d'escompte n'aurait probablement pas été obligé de fermer ses guichets. Les 60 millions fournis par la Confédération et qui ont été sacrifiés à cet usage, ont été simplement engloutis. Les choses n'ont pas été aussi désastreuses avec la Banque populaire qui obtint 100 millions de la Confédération pour se remettre à flot. La proposition que nous avons soumise de faire de la Banque populaire une Banque fédérale de la classe moyenne, ce qui eut été la solution la plus satisfaisante aussi bien pour les créanciers et les débiteurs de la banque, a été rejetée. L'économie privée qui, précisément au cours des dernières années, a prouvé sa glorieuse «supériorité» en matière de politique bancaire voulait à tout prix que l'Assemblée fédérale la maintienne à son rang.

Depuis le début de cette année, les difficultés se multiplient pour les grandes banques qui n'ont pas encore été assainies et pour de nombreux autres instituts bancaires. On cherche à se tirer d'affaire par des prorogations de dettes, sans chercher à prendre des mesures efficaces qui rétabliraient immédiatement la confiance. On assiste impassible à la débâcle et l'on attend que les instituts soient en difficultés les uns après les autres; à ce moment-là il sera trop tard peut-être de prendre des mesures.

Le problème des transports.

Une solution du problème des transports s'impose de plus en plus pour notre économie publique. Malheureusement le peuple ne semble pas encore s'en être rendu compte. Le réseau des che-

mins de fer suisses a été construit le siècle dernier et il a été rationalisé au XX^e siècle moyennant de grosses dépenses. Depuis, l'automobile a fait son apparition comme concurrent des chemins de fer. Ce moyen de locomotion a le grand avantage de n'avoir aucun réseau à construire ni à financer, l'Etat met les routes à sa disposition en partie aux frais des contribuables. Au point de vue de la protection du travail et de divers autres points, il jouit de conditions beaucoup plus favorables que les chemins de fer. A la suite de la concurrence des autos, les capitaux placés dans le réseau ferroviaire se dévalorisent. Il appartiendrait à l'Etat de garantir le traitement équitable des deux moyens de transport et avant tout de procéder à une répartition raisonnable du travail permettant d'utiliser rationnellement les avantages de chacun des deux concurrents ainsi que les voies déjà existantes.

L'Assemblée fédérale, après maintes hésitations qui ont coûté gros à notre économie publique et qui coûtent encore, a tenté un faible essai en vue du partage du trafic. La loi n'apporta aucune solution satisfaisante, au contraire les chemins de fer auraient été livrés davantage encore au trafic des automobiles. Cette tentative était donc vouée d'avance à un échec et le rejet de la loi lors de la votation populaire n'est nullement un malheur.

Les discussions qui ont eu lieu depuis le rejet de la loi sur le partage du trafic ont prouvé également que la majorité parlementaire actuelle n'est pas en mesure de régler cette question du point de vue de l'intérêt général. Elle se prononcera soit en faveur du trafic par autos (en tant que propriétaires d'autos et défenseurs des intérêts de cette branche), soit contre les chemins de fer par pure opposition dogmatique aux entreprises d'Etat et pour frapper ainsi les intérêts des ouvriers. A l'avenir, ces milieux ne seront également pas en mesure de trouver une solution favorable à toute l'économie publique. Les victimes sont les masses populaires qui doivent faire les frais de ce gaspillage de la fortune nationale.

La démocratie.

Il est certain que chaque membre du Parlement auquel on demanderait son opinion, répondrait qu'il tient fermement à la démocratie. Cependant il conviendrait de vérifier objectivement cette affirmation en cherchant à savoir ce que ces parlementaires ont fait pour mettre les principes démocratiques en application et pour les conserver à notre pays. Nous n'avons nullement l'intention de nous rendre populaires ni, comme on cherche un peu partout à le faire avant les élections, à condamner en bloc les arrêtés fédéraux d'urgence; car il faut reconnaître que la crise a nécessité des mesures qui ne souffraient aucun retard dans l'application et qui ne pouvaient pas être prises par la voie législative ordinaire. Mais par contre de nombreux arrêtés d'urgence furent pris sans nécessité absolue mais simplement parce que l'on n'avait pas confiance dans le peuple souverain.

L'attitude prise récemment par la majorité parlementaire au sujet de l'utilisation de la radio a nettement démontré l'idée qu'elle se fait de la démocratie. Le Conseil fédéral fut d'avis que la radio ne devait pas être employée à des fins politiques, que les discours prononcés dans l'intention de renseigner les auditeurs sur la politique de l'Etat ne devaient pas être considérés comme de la politique de parti et qu'en outre le Conseil fédéral se réservait le droit de faire usage de la radio quand bon lui semblait; là encore ce n'est pas de la politique de parti puisque le Conseil fédéral est «hors partis»! Le Conseil national a approuvé cette curieuse définition de la neutralité radiophonique par 92 voix contre 46 et s'est prononcé contre toute discussion contradictoire sur des questions politiques importantes.

L'action lancée en faveur de la revision totale de la Constitution fédérale a permis d'éclairer sous son vrai jour les sentiments démocratiques de nombreux politiciens suisses et groupes de partis. Nous ne saurions assez remercier les initiants de nous avoir donné l'occasion d'apprendre à connaître l'attitude de divers mouvements rénovateurs et de partis politiques également à l'égard de la démocratie. Bien que les partisans de la revision totale n'aient cessé de prôner leurs sentiments démocratiques, ils ont présenté maints projets qui, s'ils avaient été mis en pratique, auraient purement et simplement détruit le caractère démocratique de notre pays. Le plus net de ces projets fut sans aucun doute celui présenté par le Parti catholique-conservateur dont la réalisation signifierait tout simplement l'abolition totale de la liberté politique et la suppression de l'égalité des droits. Il ne faut pas oublier que ce parti, dont le projet est dû à deux de ses chefs éminents, est représenté par deux membres au Conseil fédéral et exerce une influence prépondérante sur la politique fédérale.

Les problèmes de la prochaine législature.

Les questions pour lesquelles l'Assemblée fédérale aura à lutter au cours de la prochaine période, seront d'une manière générale à peu près les mêmes que celles des quatre dernières années. *La lutte contre la crise* et *celle pour la démocratie* figureront au premier plan. Néanmoins la crise et la situation politique s'aggravant, il est probable que les discussions seront plus vives et plus grosses de conséquences.

Il est aisé de se rendre compte que les attaques sans scrupules dirigées ces derniers temps par la presse patronale contre l'Etat, en particulier contre les finances fédérales, sont les prémices d'une nouvelle offensive contre les prix et les salaires. Le but immédiat visé par la grande industrie est de réduire les recettes de l'Etat. On veut par là obliger l'Etat à compresser davantage encore les salaires du personnel et les dépenses destinées aux secours de chômage et aux autres mesures de crise. La critique haineuse dirigée contre les subventions versées à l'agriculture prouve que cette

branche ne sera pas épargnée. Ce n'est pas sans raison que l'on a renvoyé à la session de décembre la décision relative au nouveau programme financier. Avant les élections, les représentants du peuple auraient dû agir selon la volonté de la majorité populaire s'ils tenaient à être réélus. Après les élections — du moins est-ce ce que l'on attend d'une grande partie d'entre eux — ils appuyeront plus facilement les projets de baisse; car d'ici 4 ans, c'est-à-dire jusqu'aux prochaines élections, le peuple aura oublié leur attitude actuelle. La pression des milieux capitalistes intéressés sera donc beaucoup plus dangereuse cette fois-ci que lors du programme financier de 1933.

La discussion ne se poursuivra naturellement pas uniquement sur la question de savoir dans quelle mesure il conviendra de réduire les dépenses de crise et les prestations sociales et à combien s'élèveront les nouvelles recettes, mais bien plus sur celle de savoir qui sera appelé à payer les nouveaux impôts, les riches ou la grande masse du peuple. Le nouveau Parlement n'aura pas seulement à se prononcer sur le nouveau programme financier, mais encore sur les questions touchant les secours de chômage, la création d'emplois, le soutien des prix, le désendettement, en un mot: *il faudra fixer toute la politique économique pour quatre ans*. Si l'on ne parvient pas à renforcer le front des adversaires de la politique de baisse aux Chambres, cette dernière sera plus menaçante que jamais.

Le *problème des banques* sera également discuté par le nouveau Conseil. Si l'on n'arrive pas à surmonter la crise de confiance dont souffrent les banques, on ne pourra éviter de graves conséquences pour le taux de l'intérêt. Maintenant déjà le moment où la pénurie sur le marché des capitaux nécessitera de plus hauts intérêts bancaires et des intérêts hypothécaires plus élevés, n'est plus qu'une question de temps. La presse commerciale s'efforce toujours d'établir une corrélation entre le problème des intérêts et la situation des finances de l'Etat. Cette corrélation est quelque peu problématique. A part les répercussions de la spéculation internationale, le manque de liquidité de nombreux instituts bancaires ainsi que la pression déflationniste qu'exerce toute la politique économique, jouent un rôle plus déterminant.

En outre, le nouveau Parlement aura à résoudre le *problème des Chemins de fer fédéraux*: partager le trafic entre le rail et l'auto sur une base équitable et rationnelle et décharger les CFF des dettes qui leur ont été imposées injustement. La lutte décisive s'orientera surtout vers la question de savoir si l'on va livrer la plus grande entreprise du pays aux intérêts du capital privé.

Au cours des années à venir, une loi très importante pour les ouvriers de l'industrie privée sera probablement soumise à la discussion des Chambres, à savoir: *la loi sur le travail dans le commerce et les arts et métiers*, laquelle fournira aux ouvriers et aux employés qui ne sont pas soumis à la loi sur le travail dans les

fabriques la réglementation fédérale promise depuis si longtemps, de la durée du travail et autres mesures de protection. Les salariés au nombre de 400,000 environ que cette loi doit protéger, ont donc tout intérêt à choisir attentivement les hommes qui seront chargés de son élaboration.

Au point de vue de la forme à donner à la politique, les décisions, qui seront prises au courant de la prochaine période, seront, elles aussi, de la plus haute importance. Les mouvements partisans d'un gouvernement autoritaire, c'est-à-dire ennemis du peuple, ne se contenteront pas du résultat de la votation du 8 septembre, ils chercheront au contraire à atteindre leur but par d'autres moyens. La nouvelle Assemblée fédérale, sera-t-elle encore plus forte que jusqu'à présent pour agir contre la volonté du peuple et favoriser ainsi les tendances antidémocratiques, ou parviendra-t-on à lui donner un caractère réellement démocratique?

L'ancienne composition du Conseil national.

Nous nous arrêtons uniquement au Conseil national, car la composition du Conseil des Etats, dont les membres sont nommés suivant le système majoritaire et en partie par les parlements cantonaux, est très unilatérale et, pour le moment, il n'est pas question de la modifier d'une manière qui en vaille la peine.

Depuis l'introduction de la proportionnelle en 1919, la composition du Conseil national, d'après les partis politiques, s'est modifiée comme suit:

Partis	Nombre absolu des représentants				
	1919	1922	1925	1928	1931
Catholiques-conservateurs	41	44	42	46	44
Libéraux-démocrates	9	10	7	6	6
Radicaux	59	58	59	58	52
Paysans et bourgeois	31	35	31	31	30
UDE, Genève	—	—	1	1	—
Evangéliques	1	1	1	1	1
Le groupe de la politique sociale	5	5	5	3	2
Grütliens	2	—	—	—	—
Socialistes	41	43	49	50	49
Communistes	—	2	3	2	3
	189	198	198	198	187

Depuis que la fraction radicale-démocratique ne dispose plus d'une majorité absolue, des groupes de partis se sont formés qui cependant, contrairement à ce qui se pratique à l'étranger, ne représentent pas une ferme coalition; car chez nous un parti représenté au gouvernement conserve toute son indépendance. Il peut voter contre le gouvernement et ses représentants dans les autorités ne sont pas tenus à un programme gouvernemental déterminé. Il existe cependant un certain lien et en particulier une collaboration entre les partis représentés au Conseil fédéral. Lorsque le Conseil national ne se prononçait pas plus ou moins à l'unanimité sur une question, il s'est presque toujours formé une

majorité composée des catholiques-conservateurs, des radicaux et des paysans, auxquels se joignaient les représentants des libéraux et quelques « isolés ». C'est précisément dans les questions importantes dont nous venons de parler que se formaient généralement un bloc des partis gouvernementaux et un bloc des gauches; la scission ne se produisait cependant pas entre fractions, mais à part quelques représentants n'appartenant à aucun groupe, certains représentants des milieux radicaux, bourgeois et même paysans tendant quelque peu vers la gauche, se joignaient à l'opposition des socialistes. Quelques exemples nous en fourniront la preuve.

Deux instantanés au Conseil national.

Le mieux serait de pouvoir remettre aux électeurs avant les élections une photographie des membres qui ont siégé jusqu'ici et qui posent encore une fois leur candidature. Il ne s'agit naturellement pas du buste des candidats, mais d'une prise de vue qui mettrait en relief l'attitude qu'ils ont adoptée lors de décisions importantes de l'Assemblée fédérale. Ce n'est malheureusement pas possible. Contentons-nous donc d'instantanés relevés sur la base de votes à l'appel nominal. Nous extrayons des discussions qui eurent lieu au cours de la dernière période législative deux votations qui eurent une importance fondamentale. L'une concerne l'attitude à l'égard de toute la politique de crise, l'autre l'attitude concernant les droits populaires.

Initiative de crise.

Aucune question n'a donné lieu à une aussi forte scission entre les représentants du programme de crise des ouvriers, des employés et des fonctionnaires ainsi que des groupes paysans orientés vers la gauche et les représentants de la politique du gouvernement que ne l'a fait la lutte pour l'initiative de crise. Le vote à l'appel nominal a donné le tableau suivant:

Les membres suivants votèrent Oui, c'est-à-dire pour la proposition de *rejet de l'initiative de crise* présentée par le Conseil fédéral:

Zurich. Paysans: Bertschinger, Oehninger, Reichling, Wunderli, Heller. — Radicaux: Häberlin, Wetter, Gattiker, Kern. — Catholiques-conservateurs: Widmer. — Sans parti: Hoppeler.

Berne. Paysans: Bürki, Carnat, Gafner, Gnägi, Hadorn, Held, Jenny, Joss, Schmutz, Stähli, Tschumi, Weber, Ueltschi. — Radicaux: Balmer, Reichen.

Lucerne. Catholiques-conservateurs: Isenschmid, Studer, Wick. — Radicaux: Zimmerli.

Uri. Radicaux: Muheim.

Schwyz. Catholiques-conservateurs: Stähli, von Weber.

Obwald. Catholiques-conservateurs: Odermatt.

Nidwald. Catholiques-conservateurs: Gabriel.

Glaris. Sans parti: Tschudy.

Zoug. Radicaux: Meyer. — Catholiques-conservateurs: Stutz.
 Fribourg. Catholiques-conservateurs: Aeby, Benninger, Boschung, Chassot, Delatena, Grand.
 Soleure. Radicaux: Helbling, Stampfli. — Catholiques-conservateurs: Jäggi.
 Bâle-Ville. Paysans: Gelpke. — Libéraux: Oeri.
 Bâle-Campagne. Paysans: Ast. — Radicaux: Meyer, Seiler.
 Appenzell Rh. Int. Catholiques-conservateurs: Dähler.
 Appenzell Rh. Ext. Radicaux: Altherr.
 St-Gall. Catholiques-conservateurs: Duft, Grünenfelder, Müller, Scherrer. — Radicaux: Pfister, Schirmer.
 Grisons. Catholiques-conservateurs: Bossi, Foppa. — Radicaux: Vonmoos.
 Argovie. Paysans: Baumann, Zschokke. — Radicaux: Keller. — Catholiques-conservateurs: Nietlisbach, Rohr, Fischer.
 Thurgovie. Paysans: Meili, Zingg. — Catholiques-conservateurs: v. Streng. — Radicaux: Ullmann.
 Tessin. Radicaux: Bossi, Maggini, Rusca. — Catholiques-conservateurs: Dollfus, Polar, Rossi.
 Vaud. Radicaux: Béguin, Mayor, Mermod, Pitton, Rochat. — Libéraux: Bujard, Gogerat, Favrod.
 Valais. Catholiques-conservateurs: Germanier, Kuntschen, Metry, Petrig, Troillet.
 Neuchâtel. Radicaux: Berthoud, Rais. — Libéraux: Krügel.
 Genève. Catholiques-conservateurs: Gottret. — Radicaux: Rochaix. — Libéraux: Steinmetz.

Les représentants suivants se déclarèrent *partisans de l'initiative de crise* en votant Non:

Zurich. Socialistes: Briner, Farbstein, Frank, Furrer, Gasser, Kägi, Moser, Nobs, Oprecht, Pfister, Weber. — Radicaux: Hardmeier, Schmid. — Sans parti: Müller.
 Berne. Socialistes: Bratschi, Grimm, Huggler, Ilg, Müller-Bienne, Reinhard, Roth, Schmidlin, Flück. — Radicaux: Graf. — Non affilié à une fraction: Müller, Grosshöchstetten.
 Soleure. Socialistes: Kamber, Schmid.
 Bâle-Ville. Socialistes: Hauser, Schneider.
 Bâle-Campagne. Socialistes: Surbeck.
 Schaffhouse. Non affiliés à une fraction: Schmid-Ammann (parti des paysans), Bringolf (comm.).
 Appenzell Rh. Ext. Socialistes: Flisch.
 St-Gall. Socialistes: Fenk, Hardegger.
 Grisons. Socialistes: Canova. — Non affiliés à une fraction: Gadiant.
 Argovie. Socialistes: Killer, Müri, Schmid, Welti. — Radicaux: Hunziker.
 Thurgovie. Socialistes: Höppli.
 Vaud. Socialistes: Gloor, Junod, Perrin.
 Neuchâtel. Socialistes: Eymann, Perret.
 Genève. Socialistes: Dicker, Nicole, Rossiaud.

Assainissement des Chemins de fer fédéraux.

En décembre 1934 a été pris un arrêté fédéral d'urgence donnant toute compétence au Conseil fédéral pour la réorganisation des Chemins de fer fédéraux. Bien que ces mesures n'aient été d'aucune importance pour la situation financière des Chemins de fer fédéraux et qu'il n'y avait nullement urgence, le Conseil fédéral décréta néanmoins la clause d'urgence que les Chambres approuvèrent. Ce vote a permis d'établir lesquels parmi les représentants du peuple sont prêts à supprimer le droit de collaboration

du peuple dans des questions où cette mesure serait des plus injustifiées. Fort heureusement, ce vote sur la clause d'urgence s'est fait à l'appel nominal.

Les représentants suivants ont voté *pour la clause d'urgence*:

Zurich. Radicaux: Gattiker, Häberlin, Stadler, Strässle, Wetter. — Paysans: Heller, Reichling, Wunderli. — Catholiques-conservateurs: Schneller.
Berne. Paysans: Bürki, Carnat, Jenny, Joss, Schmutz, Stähli, Tschumi, Weber. — Catholiques-conservateurs: Ceppi. — Radicaux: Reichen.
Lucerne. Catholiques-conservateurs: Isenschmid, Moser, Studer, Walther, Wick.
Schwyz. Radicaux: ab Yberg. — Catholiques-conservateurs: Stähli, v. Weber.
Obwald. Catholiques-conservateurs: Odermatt.
Nidwald. Catholiques-conservateurs: Gabriel.
Glaris. Radicaux: Jenny.
Zoug. Radicaux: Meyer. — Catholiques-conservateurs: Stutz.
Fribourg. Catholiques-conservateurs: Aeby, Benninger, Chassot, Grand.
Soleure. Radicaux: Helbling, Stampfli. — Catholiques-conservateurs: Jäggi.
Bâle-Ville. Paysans: Gelpke. — Libéraux: Oeri.
Bâle-Campagne. Paysans: Ast. — Radicaux: Seiler.
Appenzell Rh. Int. Catholiques-conservateurs: Dähler.
Appenzell Rh. Ext. Radicaux: Altherr.
St-Gall. Catholiques-conservateurs: Geser, Grünenfelder, Mäder, Müller. — Radicaux: Schirmer.
Grisons. Paysans: Bossi. — Catholiques-conservateurs: Foppa. — Radicaux: Vonmoos.
Argovie. Radicaux: Keller. — Catholiques-conservateurs: Rohr, Fischer. — Paysans: Zschokke.
Thurgovie. Paysans: Meili, Pfister, Zingg. — Catholiques-conservateurs: v. Streng. — Radicaux: Ullmann.
Tessin. Catholiques-conservateurs: Dollfus, Polar, Rossi. — Radicaux: Maggini, Rusca.
Vaud. Radicaux: Béguin, Fazan, Mayor, Pitton, Rochat, Vallotton. — Libéraux: Gorgerat. — Paysans: Roulet.
Valais. Radicaux: Crittin. — Catholiques-conservateurs: Germanier, Kuntschen, Metry, Petrig, Troillet.
Neuchâtel. Radicaux: Berthoud, Rais. — Libéraux: Krügel.
Genève. Radicaux: Lachenal, Rochaix. — Libéraux: Steinmetz.

A ce propos, il est intéressant de considérer comment ces fractions se sont groupées à l'occasion de ces deux votations. Dans le tableau ci-dessous, le *Oui* signifie toujours l'approbation de la proposition du Conseil fédéral, tandis que le *Non* représente l'opposition ou, comme nous pourrions dire également, les représentants du front du travail.

Fractions	Initiative de crise		Assainissement des CFF	
	Oui	Non	Oui	Non
Libéraux	6	—	4	—
Catholiques conservateurs	36	—	34	2
Paysans	24	—	19	2
Radicaux	30	4	30	13
Isolés	2	5	—	5
Socialistes	—	42	—	45
Total	98	51	87	67

Les *libéraux* furent les seuls à suivre fidèlement le gouvernement lors de deux votes, sans produire un seul Non. Les *catholiques-conservateurs* représentent également une troupe auxiliaire

sur laquelle le Conseil fédéral peut compter sans restriction, car aucun de leurs représentants n'a voté pour l'initiative de crise et deux seulement pour l'autre projet. Les représentants du groupe des paysans ont été pour le moins aussi fidèles au gouvernement puisque deux seulement d'entre eux se sont prononcés contre la clause d'urgence concernant le projet d'assainissement des CFF. Lors du vote sur l'initiative de crise, l'un d'eux, un représentant des jeunes paysans qui avait été exclu de la fraction des paysans, et l'autre remplacé par un représentant qui ne voulut pas s'affilier à cette fraction; ces deux voix formant l'opposition du groupe des paysans sont comptées parmi les « isolés ». La fraction radicale-démocratique par contre fut beaucoup plus divisée; cette division a été surtout marquée au sujet du projet des CFF, c'est-à-dire à l'occasion d'une question dont le principe démocratique figure au premier plan, tandis que pour les questions d'ordre économique, où il s'agissait de se prononcer pour ou contre la baisse, 4 radicaux seulement firent opposition. La fraction *socialiste* représente naturellement le noyau de l'opposition du fait qu'elle n'a pas fourni un seul Oui en faveur des propositions du Conseil fédéral. Au bloc des gauches s'allient généralement quelques démocrates ou paysans qui n'appartiennent à aucune fraction.

Ces quelques considérations permettent de se rendre compte dans quel sens il y aurait lieu de modifier la composition du Parlement, afin que les revendications de la classe ouvrière à l'égard de la haute finance soient mieux défendues et pour que les décisions des Chambres fédérales répondent mieux à la conception de la majorité populaire. Il faudrait un glissement à gauche qui renforcerait les partis et les groupes de partis qui défendent les postulats du peuple laborieux.

Pour arriver à une majorité sûre, il faudrait un déplacement de 20 à 25 mandats (ce qui ne mènerait pas encore au but du fait que le Conseil des Etats a les mêmes droits que le Conseil national). Il ressort néanmoins de la chronique parlementaire de ces dernières années que de nombreuses votations, telles que celle sur l'assainissement des CFF lors desquelles le déplacement avait déjà été de 10 mandats, auraient provoqué une décision contraire.

Il est certain qu'un déplacement entre les partis, comme il s'en produit parfois en Angleterre, n'est pas possible avec le système de la proportionnelle. Le parti socialiste, qui dans le cas particulier est seul en jeu, ne gagnera pas, même dans les conditions les plus favorables, un nombre de voix suffisant pour obtenir une majorité décisive au Conseil national ou même à l'Assemblée fédérale. Il faudrait pour cela également un renforcement de la gauche dans les rangs des partis bourgeois. Or, à ce propos, il n'y a rien à attendre des libéraux ni des catholiques-conservateurs. Par contre, une démarcation très nette ne manquera pas de se produire au sein du parti des paysans, car dans de nombreux can-

tons, les jeunes paysans s'affirment comme parti indépendant. La modification qui pourrait se produire au sein du parti radical-démocratique est beaucoup plus incertaine. Pour des dizaines de milliers d'électeurs qui ont voté pour l'initiative de crise, mais qui ne peuvent se résoudre à voter la liste socialiste, l'appui à donner aux groupes de l'opposition bourgeoise représente naturellement pour eux le seul moyen de faire valoir leur conception économique lors des élections.

Pour des raisons politiques d'ordre général, il serait à souhaiter qu'il se produise un remaniement au sein des fractions bourgeoises. On sait que les groupes les plus réactionnaires de notre pays, surtout certains milieux de la haute finance (Ligue pour le peuple et la patrie, Presse moyenne) s'évertuent depuis longtemps à former un bloc de la droite. Ils voudraient réunir les partis bourgeois en un seul faisceau. Au sein de ce bloc, les partis de droite, en particulier les catholiques-conservateurs, joueraient un rôle prépondérant. En réalité, un bloc de ce genre a déjà fonctionné, non pas solidairement, il est vrai, et dans certaines questions son jugement n'a pas toujours été infaillible. Pendant un certain temps on assista réellement à une consolidation du bloc des droites, jusqu'à ce que certains groupes se rebellèrent au sein des partis bourgeois et collaborèrent sur le terrain économique avec les représentants de la classe ouvrière. Le mouvement des jeunes paysans a le grand mérite d'avoir repoussé péremptoirement les efforts du bloc des droites. C'est ainsi que le *Berner Tagblatt*, porte-parole du « Front fédéral » et de la « Ligue pour le peuple et la patrie », se voit contraint de constater avec regret que dans les circonstances actuelles une action du bloc bourgeois est chose tout à fait impossible. Dans les coulisses cependant on ne travaille pas moins fébrilement à la formation d'un bloc de droite. Les chefs de l'« Association patriotique suisse », qui a une grande analogie avec la « Ligue pour le peuple et la patrie » et la Presse suisse moyenne, a déjà lancé un appel aux partis bourgeois en vue d'une « collaboration patriotique ».

Dans les circonstances actuelles, il est certain que ces tendances à la formation d'un bloc de droite ont un tout autre aspect qu'il y a quelques années. Volontairement ou involontairement, elles servent actuellement à préparer la voie qui mène au fascisme. Le but primordial poursuivi par la haute finance est la lutte contre les revendications de la classe ouvrière ainsi que contre les intérêts des paysans et des artisans. Le second but est d'enlever à l'ouvrier le droit d'avoir son mot à dire dans les affaires publiques et surtout d'anéantir les organisations ouvrières. A partir d'un certain moment, ce développement mène forcément à la dictature, peut-être même contre la volonté de la plus grande majorité du peuple, voire même contre celle de divers partis qui y participent; car cette politique gouvernementale nécessite naturellement une abstraction toujours plus complète de l'opinion du peuple et elle

n'arrivera à s'imposer que si on enlève de plus en plus au peuple le droit de s'exprimer. C'est en Autriche surtout qu'une telle politique de contrainte s'est manifestée avec le plus d'acuité.

Conclusions.

Les élections au Parlement, qui auront lieu en octobre 1935, sont d'une importance primordiale pour le développement futur de notre pays; car la nouvelle Assemblée fédérale aura à se prononcer pendant 4 ans sur la politique économique et sociale ainsi que sur l'avenir de notre démocratie. C'est de la manière dont elle sera composée que dépendra la question de savoir si la politique de baisse sera poursuivie ou si on y mettra un terme, celle de savoir si l'on viendra en aide aux chômeurs par la création de travaux publics ou par le versement de secours suffisants, si les travailleurs du commerce et de l'artisanat peuvent s'attendre ou non à ce qu'on prenne des mesures de protection à leur égard dans le domaine de la politique sociale, et si les impôts seront réservés aux couches les plus pauvres de la population ou aux riches.

Si le peuple voulait s'affirmer dans le sens où il le fit pour les questions qui lui furent soumises, il faudrait que le dernier dimanche d'octobre il élise un Conseil national composé aux deux tiers d'adversaires de la politique de baisse et de la dictature. Malheureusement, l'expérience a démontré que lors des luttes électorales les lignes de démarcation dans la politique économique et sociale s'effacent et l'on vote selon des directives données par les groupements politiques, ce qui a pour effet que le peuple rejette par la suite de nombreux projets de lois adoptés par le Parlement. Il faudrait pouvoir éviter cela cette fois-ci, car à part le travail perdu et l'énergie dépensée inutilement, si le fossé entre le peuple et le Parlement persistait, cet état de choses renferme les dangers déjà mentionnés pour le maintien de notre démocratie.

Les syndicats ont un intérêt vital à l'issue favorable des élections pour les travailleurs, aujourd'hui tout particulièrement, où l'on cherche à atténuer l'influence de la classe ouvrière en attendant de la supprimer tout à fait. C'est pourquoi il est de leur devoir d'exposer objectivement aux ouvriers l'importance de la prochaine lutte électorale. Plus l'influence des partis et des groupes qui se placent sur le terrain du front du travail sera forte, plus il sera aisé de parvenir à une réglementation équitable des intérêts sociaux et de conserver au peuple suisse ses droits et ses libertés; tels sont les buts primordiaux poursuivis par le mouvement syndical.